

1058. *Lettre du Roi au duc d'Albe, écrite de Madrid, le 4 octobre 1571.* Il a communiqué au duc de Medina-Celi, qui a pris congé de lui le 27 septembre, ses intentions relativement à l'entreprise d'Angleterre. — La flotte qui doit transporter le duc, et les navires chargés de laines et de marchandises qui iront sous sa conserve, sont prêts depuis plusieurs jours, à Laredo. — Le duc emmène avec lui 2,000 hommes d'infanterie, répartis en six compagnies, sous le commandement du mestre de camp Julian Romero. — Le Roi recommande au duc d'Albe de loger ces troupes, de manière qu'elles incommodent le moins possible les habitants. — Le duc de Medina-Celi a reçu les instructions qui ont paru convenables : entre autres, il a été chargé de maintenir les placards et ordonnances faits par le duc d'Albe, à qui, d'ailleurs, il communiquera ses instructions originales, à son arrivée.

Liasse 547.

1059. *Lettre du seigneur de Noircarmes au Roi, écrite de Bruxelles, le 15 octobre 1571.* Le duc d'Albe lui a déclaré que l'intention du Roi était qu'il optât entre la charge de chef des finances et le gouvernement de Hainaut. Il a donné la préférence à ce dernier. Mais il supplie le Roi de lui écrire une lettre qui puisse sauver son honneur. — Il lui rappelle ses trente-deux années de service, etc. (*Trad. du franç.*)

Liasse 547.

1060. *Lettre du Roi au duc d'Albe, écrite de Madrid, le 17 octobre 1571.* Le duc de Medina-Celi est parti de chez lui, le 22 septembre, pour aller s'embarquer : il mettra toute la diligence possible dans son voyage. Le Roi désire que le duc d'Albe prépare les informations dont le duc de Medina-Celi aura besoin pour se diriger dans son gouvernement. — Il a appris avec beaucoup de peine l'arrestation du duc de Norfolk (1); mais cela ne doit pas empêcher d'exécuter l'entreprise projetée, à la première occasion favorable. — Puisque le duc

(1) Le secrétaire du duc de Norfolk avait été pris à la fin du mois d'août, pour avoir envoyé, d'après les ordres de son maître, 2,000 écus à certains confédérés du Nord, par le moyen d'un marchand, qui découvrit la chose à Cecyll. Le chiffre dont il se servait étant tombé au pouvoir de ce ministre, on connut toute la négociation, et, en conséquence, le duc lui-même fut arrêté et enfermé, le 7 septembre, à la Tour de Londres. Voy. les *Apuntamientos* de don Tomás Gonzalez, dans les *Memorias de la real Academia de historia* de Madrid, t. VII, p. 366.

est d'avis d'attendre, pour conférer le titre de comte à Noircarmes, que l'on voie comment tournera son indisposition, le Roi croit devoir différer aussi la concession du même titre à Berlaymont, afin de ne pas mécontenter Noircarmes. — Il charge le duc d'emmener avec lui Laurent, official de Scharemberger, pour venir le servir en qualité de secrétaire de la langue allemande.

Liasse 547.

1061. *Lettre du duc d'Albe au Roi, écrite de Bruxelles, le 19 octobre 1571* (1). Il répond à plusieurs lettres du Roi, et notamment à celle du 14 septembre (n° 1051). — On est occupé à dresser l'état de l'argent qui a été dépensé aux Pays-Bas : pour faire juger de ce qu'a coûté l'entretien des troupes, le duc dit que les quatre régiments que la duchesse de Parme avait sur pied, lorsqu'il arriva dans ces provinces, et celui du comte Albéric de Lodron que lui-même y amena, ont entraîné une dépense de quatre millions et tant de mille florins. Du reste, toutes les troupes licenciées ont reçu leur entier payement. — Afin de remplir les intentions du Roi, il écrit au contador Garnica une lettre où il lui explique l'importance de l'établissement du 10^e et du 20^e denier. Le Roi retirera de ces impôts tout ce qu'il voudra ; mais S. M. ne saurait se faire une idée de la peine qu'il a eue, et des obstacles qu'il a rencontrés de la part des ministres du pays, avant de parvenir à en organiser la perception : ni les têtes qu'il a fait tomber, ni les privilèges qu'il a abolis, n'avaient excité autant de répugnance et d'opposition. — Il persiste dans l'opinion qu'il a exprimée précédemment sur le compte de d'Ennetières, qui écrit aux membres du conseil et à d'autres tout ce qui se fait à Madrid. — Il notifiera à Courtewille les intentions du Roi ; il soupçonne que ceux qui se sont érigés en protecteurs de la patrie (2), l'engageront à dire, qu'il est prêt à aller servir le Roi à Madrid, et qu'il le fera

(1) On lit, au dos de cette lettre, de la main de Philippe II : *Veánla agora el cardenal y Ruy Gomez, y Velasco, y el prior quando venga (todos en particular, por no ocuparse), y despues sacad los puntos della sobre que sea menester platicar, para que se juntan á verlos, y se responda* (Que le cardinal, Ruy Gomez, Velasco et le prieur à son arrivée, voient cette lettre (tous en particulier). Ensuite vous en extrayez les points sur lesquels il sera besoin de délibérer, pour qu'ils se réunissent, en prenant connaissance, et décident ce qu'il y aura à y répondre.)

(2) *Sospecho que, por salir los que se han juntado á querer ser protectores de la patria con su intencion, etc.*

aussitôt que le lui permettront ses affaires, afin que d'Ennetières y remplisse ses fonctions dans l'intervalle. Mais le duc se propose de lui déclarer qu'il faut que le secrétaire aille avec lui, et qu'en conséquence, il doit voir s'il peut faire le voyage, ou non. Dans la négative, le duc emmènera Berty, à qui il donnera Vander Aa pour successeur. — Il fera tout son possible, afin de laisser le duc de Medina instruit de ce qu'il convient qu'il sache pour le service de Dieu et du Roi. — Le comte de Monteagudo aura rendu compte au Roi de ce qu'il négocia avec le duc de Bavière, pour que les Pays-Bas fussent compris dans la ligue de Landsberg. Dans cette affaire, le comte a fait tout ce qu'on pouvait attendre de lui : mais, étant ambassadeur ordinaire, il la traita comme les affaires ordinaires, et ainsi il ne put persuader à l'Empereur de parler au duc, quand ce prince était à Vienne : S. M. I. ne le fit qu'au départ du duc, à la chasse, et cela afin que le duc ne pût lui répliquer sur sa résolution. — Si, comme le duc de Bavière le demandait, le Roi eût envoyé quelqu'un chargé particulièrement de cette négociation, l'Empereur n'aurait pu s'excuser de la suivre durant le séjour dudit duc à sa cour, et elle aurait pris une autre tournure. Il est très-fâcheux qu'il en soit ainsi : car il s'agissait d'une des choses les plus importantes pour le service du Roi. — La négociation avec le duc Éric (de Brunswick), pour l'attirer au service du Roi, est tout à fait rompue : il n'a pas été possible de le faire renoncer à la prétention, qu'il formait, d'avoir un gouvernement (1). — Le duc recommande au Roi, pour quelque mercède, l'évêque de Deventer (2), l'un des meilleurs prélats qu'il y ait aux Pays-Bas, et qui a plus de peine, à lui seul, dans le gouvernement de son diocèse, que tous les autres. Jusqu'à cette heure, les revenus de son évêché n'atteignent pas 1,500 écus. — Il lui recommande aussi le baron de Chevereau, qui servit si bien lors de l'invasion du prince d'Orange. — Il envoie la requête du colonel Mondragon pour le commandement du château d'Utrecht, en demandant que le Roi récompense

(1) A la marge de ce passage, il est écrit de la main du Roi : *Holgara que dijera si hay alguno en Alemania que nos pueda lebantar caballos, que en fin este les podria llevar á Francia* (Je souhaiterais qu'il (le duc) nous dit s'il y a quelqu'un en Allemagne qui pût lever des chevaux pour nous, car celui-ci pourrait conduire en France ceux qu'il lèverait).

(2) Gilles du Mont, né à Perwez, au Brabant wallon, provincial des Cordeliers. Il succéda, en 1570, à Jean Mahusius ou Mahieu, et mourut en 1577. GAZET.

les services de cet officier supérieur, comme il le mérite : « Je puis assurer à » V. M., dit-il, qu'elle a peu d'hommes comme lui dans tous ses États, et qui » aient rendu un meilleur compte de tout ce dont ils ont été chargés (1). »

Liasse 546.

1062. *Lettre du duc d'Albe au Roi, écrite de Bruxelles, le 31 octobre 1571.* Il répond aux lettres du Roi, concernant le conseiller Renard, qu'il a fait examiner ce qui aurait pu résulter, à sa charge, des informations prises sur les troubles passés, et des procès qui en ont été la suite; que, jusqu'à cette heure, on n'y a trouvé rien qui l'incriminât d'une manière claire et évidente; qu'il y a bien contre lui quelque petite apparence ou soupçon, mais que cela ne suffit pas pour servir de fondement à une accusation (2). Le duc ajoute que, à l'égard des choses dans lesquelles Renard a été mêlé avant son arrivée aux Pays-Bas, elles lui ont paru trop anciennes pour s'en occuper.

Liasse 546.

1063. *Lettre du duc d'Albe au Roi, écrite de Bruxelles, le 4 novembre 1571.* Une attaque de goutte qu'il a eue le 21 octobre, le fait tellement souffrir, qu'il ne sait même s'il pourra signer cette lettre : aussi se bornera-t-il à entretenir le Roi de l'affaire du 10^e et du 20^e denier. Il a appris, par une lettre de Çayas, la perplexité dans laquelle S. M. se trouve, voyant, d'une part, combien ces impôts déplaisent au pays, et reconnaissant, de l'autre, leur nécessité pour le paiement des dépenses publiques. — Il rappelle les modérations qu'il a faites à l'alcabala, notamment sur la répétition des ventes et sur les matières brutes (3). — Ayant donné avis aux états de ces modérations, et les ayant invités à remplacer les accises qu'ils percevaient sur les quatre espèces du pain, de la viande, du vin et de la bière, tous sont venus lui faire des représentations pour qu'il ne donnât pas suite à la levée du 10^e et du 20^e. — Comme ils alléguaient l'intérêt des manufactures et de la pêche, le duc chargea le conseil de modérer l'impôt sur les produits manufacturés destinés à l'exportation. Après trois ou

(1) Voy. le texte de cette lettre dans la *Correspondance*, n° CCLXXV.

(2) *Aunque hay una pequeña sombra y apariencia, pero no tan suficiente que se pueda estribar sobrella.*

(3) *Materia cruda, que aquí llaman.*

quatre jours de délibérations, auxquelles il n'assista pas, le conseil lui fit connaître qu'il ne pouvait rien modifier (1). — Alors le duc modéra l'impôt sur les produits des manufactures et de la pêche nationale, sur les matières employées à la préparation des draps, etc., mais en déclarant que cela se faisait par provision et manière d'essai; que le Roi demeurait en droit de percevoir tout ce qui lui avait été accordé. — Il répondit dans ce sens aux états, qui ne s'en montrèrent pas satisfaits, parce que les satrapes (2) ne le permirent point. — Le duc rappelle au Roi ce qu'il lui a écrit plusieurs fois sur l'importance de cette affaire. — « Le point principal, dit-il, c'est que V. M. peut retirer tout ce » qu'elle veut de ces pays, où jusqu'ici, pour un florin qu'on lui accordait, elle » devait leur donner tout ce qu'ils demandaient de ses prééminences royales, » et faire cette concession de telle manière que, certes, dans l'état où je trouvai » les choses ici, et en considérant la souveraineté que V. M. y exerçait, moi, qui » ne suis qu'un simple écuyer, je ne l'aurais pas souffert (3). » — Le motif qui fait agir ceux du pays, c'est qu'ils ne peuvent plus, comme par le passé, dicter la loi à leur souverain : c'est là ce qui cause leur mécontentement, ce n'est ni l'intérêt des manufactures et de la pêche, ni aucune autre chose. — On a voulu, jusque dans le conseil, lui inspirer des appréhensions sur les conséquences de sa conduite; mais il faudrait qu'ils en sussent et pussent davantage, pour lui faire peur (4). — Il est probable que des démarches seront faites auprès du Roi, pour ébranler sa résolution. « S'ils trouvent de la mollesse dans V. M., l'affaire » est perdue. Et que V. M. ne pense plus jamais alors à la rétablir comme elle » est aujourd'hui; qu'elle ne pense pas davantage à être seigneur de ces pays. Elle » peut être certaine, d'ailleurs, qu'une fois l'impôt établi, il n'y aura personne, » après trois mois, qui en parle encore, car les gens du pays sont toujours tels

(1) *Me viniéron á decir que no sabian moderar ninguna cosa.*

(2) *Los satrapes.* Le duc veut désigner par là les personnages principaux du pays, qui étaient à la tête de l'opposition, tant dans les conseils que dans les états des provinces.

(3) *Lo principal que tiene es tener V. M. en su mano todo lo que quisiere sacar destes Estados, donde, hasta aquí, por un florin que sacaba dellos, les habia de dar de sus prehemencias reales todo cuanto ellos sabian pedir, y darselo con una desautoridad tan grande á V. M., que cierto, señor, como yo la hallé aquí, y el señorío que yo ví tener á V. M. en ellos, yo, que soy un escudero nascido de la tierra, no lo tomara de aquella manera.*

(4) *A mí me han querido hacer miedos; pero mas habrian de saber y poder para meterme le.*

» que les dépeint Jules-César (1). » — Le duc termine, en demandant que cette lettre ne soit vue de personne (2).

Liasse 546.

1064. *Lettre du secrétaire Albornoz au secrétaire Çayas, écrite de Bruxelles, le 4 novembre 1571.* Le duc a, dans ces derniers temps, si cruellement souffert de la goutte, qu'Albornoz l'a cru perdu. Il va un peu mieux; mais voilà une année, qu'il ne peut faire chose, ni grande ni petite, sans s'exposer à se voir désobéi, comme celui qui attend l'arrivée de son successeur désigné (3); et, pour cela, Albornoz trouve que c'est la plus grande cruauté qui se soit jamais commise contre un homme, sur la terre, que de ne pas lui donner son congé.

Liasse 546.

1065. *Lettre d'Hopperus au Roi, écrite de Madrid, le 8 novembre 1571.* Il y expose les difficultés que rencontre l'introduction des 10° et 20° deniers, ainsi que l'avis des principaux et des plus fidèles ministres du Roi sur cette matière. — Une des difficultés les plus considérables consiste en ce que le duc d'Albe n'a jamais montré aucun mandement du Roi, touchant la levée des 10° et 20° deniers, ni aux états, ni à ceux du conseil; aussi les états se refusent-ils à croire que la chose procède de la volonté de S. M., et l'attribuent-ils à celle du duc seulement, lequel ne veut recevoir aucune représentation contre ses ordonnances, ni les envoyer au Roi, ainsi que cela s'est pratiqué de tout temps, en de semblables affaires. — Une autre difficulté est que tous les états, unanimement et sans avoir communiqué entre eux, représentent les 10° et 20° deniers comme des moyens qui tendent à l'entière ruine du peuple. — Hopperus met sous les yeux du Roi les lettres qu'il a reçues de l'évêque d'Ypres et de l'abbé d'Anchin. — Il conclut, en présentant au Roi un mémoire qu'il a rédigé sur la matière (4). (*Trad. esp. du franç.*)

Liasse 546.

(1) *Si hallan blandura en V. M., el negocio va perdido. Y no piense V. M. jamás volverle á entablar como agora está, y sin ello V. M. no piense ser señor destes Estados; y sea V. M. cierto que dentro de tres meses que esté puesto, no habrá hombre que hable en ello, que son de la misma condicion que dice Julio Cesar.....*

(2) Voyez le texte de cette lettre dans la *Correspondance*, n° CCLXXVI.

(3) *Sin estar sujeto á desauthoridades, como quien está en residencia.*

(4) Ce mémoire n'est pas dans la liasse.

1066. *Lettre du Roi au duc de Medina-Celi, écrite de Madrid, le 11 novembre 1571.* Il lui envoie les instructions et lettres nécessaires pour l'exercice de la charge qu'il lui a confiée, en espagnol, en français et en allemand. — Il espère que le duc pourra bientôt se mettre en chemin. — Les cent mille écus, en or et en argent, qui lui ont été adressés de Séville, il ne pourra y toucher, en tout ou en partie; ils doivent être réservés pour l'expédition d'Angleterre.

Liasse 555.

1067. *Lettre du Roi au duc d'Albe, écrite de Madrid, le 14 novembre 1571.* La rigueur avec laquelle on procède, en Angleterre, contre le duc de Norfolk et les autres prisonniers laisse, pour le moment, peu d'ouverture à l'entreprise projetée; mais il espère qu'il plaira à Dieu de changer les choses de manière que sa bonne intention puisse se réaliser. — Il a été très-satisfait de la façon dont le duc a amené le seigneur de Noircarmes à se démettre de la charge de chef des finances: il écrit à Noircarmes la lettre désirée par celui-ci. — Il a été averti que ceux des Pays-Bas se plaignent que l'on exporte des reliques de saints, des images anciennes et autres choses semblables dont ils font grand cas. Il lui paraît qu'ils ont raison, surtout en ce temps. Il charge le duc de tenir la main à ce que cette exportation n'ait plus lieu, et particulièrement à l'égard des reliques; car ce sont bien certainement l'intercession, les prières et les mérites des saints, qui ont été la principale cause de la conservation, dans les Pays-Bas, de la foi et de la religion catholique (1).

Liasse 547.

1068. *Lettre du Roi au duc d'Albe, écrite de Madrid, le 14 novembre 1571.* Puisqu'il n'y a pas moyen d'obtenir de la mère de don Juan qu'elle se retire dans un monastère des Pays-Bas, le duc tâchera, par persuasion ou autrement, de l'emmener sur la flotte qui le transportera en Espagne. — Si toutefois on pouvait être certain qu'elle ne se remariât pas, et qu'elle vécût convenablement, on pourrait la laisser aux Pays-Bas.

Liasse 547.

(1) Porque cierto tengo muy creído que la intercession, ruegos y méritos de los bienaventurados santos, cuyas son, han sido y son la principal causa para que Nuestro Señor aya tenido por bien de conservar en essos Estados su fee católica y sancta religion.

1069. *Lettre de la reine Élisabeth d'Angleterre à Philippe II, écrite de Westminster, le 17 décembre 1571.* Elle lui fait part des raisons qui l'ont forcée de renvoyer son ambassadeur don Guerau de Espés (1). — Elle est prête

(1) Élisabeth écrivit, sur le même sujet, au duc d'Albe, la lettre suivante, qui existe en original aux Archives du Royaume, collection des papiers d'État, registre intitulé *Négociations d'Angleterre*, t. IV : « Très-cher et très-amié cousin, il ne sera besoing vous faire icy récit combien de »
 » temps y a que nous a esté mal agréable Guerau d'Espés, lequel nous a esté envoyé de par le »
 » Roy catholique, nostre bon frère, pour tenir icy la place du seigneur Gusman de Silva, per- »
 » sonnage qui se porta au service dudict Roy, son maistre, fort honorablement et sagement, et à »
 » nostre grand contentement, ny encore en quelle manière nous feismes requeste, tant par noz »
 » lettres que messages audict seigneur Roy, que quelque autre de meilleure qualification fust »
 » encore envoyé en son lieu : quoy estant faict, nous estions et encore sommes preste d'envoyer »
 » personnage de mesme qualité, pourveu qu'il soye traicté comme à ambassadeur et ministre »
 » publicq appartient, pour tant mieulx nourrir et entretenir la mutuelle amitié, laquelle avons »
 » tousjours eue à cueur de la tenir et conserver, en nostre endroit, envers nostredict bon frère. »
 » Mais qu'a esté l'occasion que cest homme, tant mal propre et idoine et désagréable, n'ait esté »
 » révoqué, ny encores quelque autre personnage plus convenable à une telle charge ait esté »
 » envoyé, il nous est incogneu; et toutesfois trouvons estre chose très-certaine et manifeste- »
 » ment approuvée, que ledict d'Espés n'aye en rien amendé ses conditions, mais bien de plus en »
 » plus multiplié ses pratiques tendans au destourbier de nostre Estat, comme en taschant de »
 » corrompre noz subjectz, en esmouvant rébellion, et en promectant à ceulx qu'il a trouvez mal »
 » disposez (ce que nous espérons qu'il ne sera jamais en sa puissance de le faire) que le Roy, »
 » nostredict bon frère, leur donneroit ayde et les soubtindroit contre nous, avecques plusieurs »
 » autres choses semblables, tellement que ne pouvons endurer sa plus longue demeure icy, non »
 » plus que d'une personne qui secrètement serche par tysons allumer et mettre en flamme nostre »
 » royaume, et, sur ce, luy avons ordonné de s'en partir, sans entrer avec luy en aucune parti- »
 » culière dispute ou débat, auquel il a une merveilleuse et naturelle disposition. Ce qu'avons voulu »
 » faire tant plus doucement et en bon ordre, pour le regard que nous avons de nostredict bon »
 » frère, de la part duquel il nous a esté envoyé. Et, combien que nous sçachons que, pour son »
 » excuse et pour couvrir ses imperfections, il mectra en avant et affirmera avecques audace plu- »
 » sieurs choses impertinentes, toutesfois nous espérons que, quant à l'affirmation de nostre »
 » propre intention que nous avons envers la continuation de bonne amytié avec ledict seigneur »
 » Roy, nostre bon frère, on jugera estre chose juste et raisonnable que, sur tous autres, on nous »
 » y donne foy, comme le voulons monstrier et confirmer par actions manifestes, quant à ce occa- »
 » sion nous sera donnée, aussi promptement que le déclarons maintenant par parolles; et, par- »
 » tant, vous cognoissant estre personnage d'intendement, honneste et grande expérience, vous »
 » requerrons faire proeuve de nous, plustost par noz démonstrations, que par les paroles de celluy

toutefois, s'il veut en nommer un autre, qui soit désireux d'entretenir la paix et l'amitié entre les deux couronnes, non-seulement à l'accueillir, mais à lui envoyer, de son côté, un personnage qui ait la même mission (1). (*Latin.*)

Secrétaireries provinciales, registre n° 2579.

1070. *Lettre du duc d'Albe au Roi, écrite de Bruxelles, le 23 décembre 1571.*

Il lui rend compte de ce qui s'est passé, depuis le 4 novembre, au sujet de l'*alcabala*. — Après qu'il eut envoyé les dépêches dans toutes les provinces pour la levée de cet impôt, les quatre membres de Flandre lui firent représenter que le consentement qu'ils y avaient donné, avait été plutôt pour lui faire plaisir, que dans l'idée que l'impôt serait perçu; que, d'ailleurs, ce consentement avait été subordonné à la condition que la perception serait générale dans le pays. Les mêmes représentations lui ont été faites par ceux de Hollande et de Lille. Il n'y attache aucune importance : car jamais consentement à la fois plus libre ni plus complet ne fut donné au Roi et à ses prédécesseurs (2), et la clause de la perception dans toutes les provinces ne peut s'entendre que des provinces patrimoniales : alors même qu'on voudrait lui donner un sens plus étendu, on ne saurait l'appliquer qu'aux provinces dont les députés furent

» qui a quasi ung intérêt particulier à dépraver nos actions, pour maintenir ses partialles et
 » passionées entreprinses et desseingz. Et ainsi nous faisons fin de cestes, en priant Dieu, très-
 » cher et très-amé cousin, qu'il vous ait tousjours en sa saincte garde. Escript à nostre palais de
 » Westminstre, ce xvi^e jour de décembre 1571. Vostre bonne cousine, ÉLISABETH. »

Le 14 décembre, don Guerau de Espés avait été invité à comparaitre devant le conseil de la reine : là on lui avait déclaré formellement que la volonté de la reine était qu'il sortît du royaume, puisqu'elle l'avait écrit ainsi au Roi son frère, et que celui-ci l'avait sans doute déjà ordonné, et on lui avait lu une déclaration des motifs qui déterminaient la reine à prendre cette résolution. Le principal était que, contrairement à l'exemple de son illustre et habile prédécesseur, Guzman de Silva, loin de chercher à resserrer les relations d'amitié et de fraternité entre les deux cours, il avait travaillé dans un sens opposé, donnant des avis et des conseils faux et pernicious au Roi et au duc d'Albe; favorisant les conspirations et rébellions contre la reine, etc. (Voy. les *Apuntamientos* de don Tomás Gonzalez, dans les *Memorias de la real Academia de historia* de Madrid, t. VII, p. 367.)

(1) Voy. le texte de cette lettre dans la *Correspondance*, n° CCLXXVII.

(2) *Porque no ha havido consentimiento ninguno, en todos estos Estados, que se haya hecho á V. M., ni á sus antecessores, tan llano ni tan sin extorsion.*

appelés aux états généraux; or, il sera satisfait à cette condition, en introduisant l'*alcabala* dans la province d'Utrecht: c'est pourquoi le duc n'a voulu entendre à aucune des propositions que les états de cette dernière province lui ont faites, pour en être exempts. — Du reste, le 10^e et le 20^e se lèvent déjà dans tout le Brabant, dans Tournay et le Tournaisis, à Gand, à Ypres et dans leurs châtellenies. — Bruges et le Franc font des difficultés, se prévalant des raisons alléguées par les quatre membres; le duc y a envoyé un commissaire. — En Hollande, le 13 décembre était le jour fixé pour commencer la perception. — En Hainaut, Noircarmes est occupé à l'introduire. — Les états de Lille, Douay et Orchies ont renvoyé au duc leurs députés, pour lui offrir leur quote dans un abonnement de deux millions, comme l'ont fait aussi ceux de Hollande, de Zélande et de Flandre. — Pour l'Artois, il a prescrit que les collecteurs fussent nommés; le gouverneur a répondu qu'ils le seraient. — Malines a nommé les siens. — Le duc a envoyé en Zélande un nouveau commissaire, pour hâter l'exécution. — Ce sont les magistrats qui font choix des collecteurs généraux et particuliers. — Les plaintes sont très-grandes, pour les motifs exprimés par le duc dans sa lettre du 4 novembre. Aussi le Roi ne pourrait se faire une idée de toute la peine que lui donne cette affaire: il n'y a que don Fadrique, son fils, de qui il y soit aidé. — Lorsque le duc sera arrivé en Espagne, il dira au Roi les moyens par lesquels on pourra tirer un bon parti de l'*alcabala*, tout en donnant satisfaction aux états; jusque-là, il importe que S. M. ne faiblisse pas; car, si les états s'en apercevaient, la chose deviendrait inexécutable (1). — Par ce motif aussi, il convient que le Roi ne lui en écrive pas en *français*, et que, si Hopperus lui en parle, ou que quelqu'autre lui adresse des remontrances, il réponde que, après que les états auront obéi, il ordonnera qu'on fasse toute l'attention possible à leurs représentations (2).

Liasse 546.

1071. *Lettre du duc d'Albe au Roi, écrite de Bruxelles, le 23 décembre 1571.* Il envoie au Roi, avec cette dépêche, sa réponse sur la requête présentée à S. M. par ceux d'Utrecht. — Ce qui l'a mû à procéder contre eux, plutôt

(1) *En el entretanto, no conviene que en V. M. sientan blandura en esta materia, porque no se podría acá en ninguna manera executar.*

(2) Voy. le texte de cette lettre dans la *Correspondance*, n° CCLXXVIII.